



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Etaient présents : BALME Christel, BOUIS Florence, DE CHASTENET Cécile, GIOLBAS Martine, MARCHAND Laëtitia, NICOLAS Stéphan, REMOND Valérie, THOMAS Thierry, VERBRUGGE Dirk, VERCOUTERE Georges.

Etaient absents : AGNIEL Dominique, AUGUSTYNIAK Nicolas représenté par Thierry THOMAS, BELAZZOUG Abdelmalek, CELLIER Mélissa, NAVARRO Odette représentée par Martine GIOLBAS

La séance est ouverte à 18h30. Est nommée secrétaire de séance : Valérie REMOND

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 janvier 2021, est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L 2122.22. Aucune décision

1. Comptes de gestion de Madame la Trésorière de Saint-Ambroix exercice 2020: budgets communal, eau et assainissement, lotissement, site industriel.

Madame la maire présente les comptes de gestion de la trésorerie de Saint-Ambroix pour l'exercice 2020 le Conseil approuve à l'unanimité les comptes de la commune, du service eau et assainissement, du lotissement et du site industriel.

Compte de gestion 2020 de la commune

Les résultats budgétaires du compte de gestion de l'exercice 2020 sont joints en annexe.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de la trésorière , arrêté au solde de clôture excédentaire de 291 534.75 € soit :

En section d'investissement un déficit de 117 106.63 €

Section de fonctionnement un excédent de 174 428.12 €

Les résultats budgétaires du compte de gestion de l'exercice 2020 sont joints en annexe.

Compte de gestion 2020 de l'eau

Les résultats budgétaires du compte de gestion de l'exercice 2020 sont joints en annexe.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de la trésorière , arrêté au solde de clôture déficitaire de 84 513.41 € soit :

En section d'investissement un déficit de 125 224.43 €

Section de fonctionnement un excédent de 40 711.02 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le compte de gestion du receveur du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

Compte de gestion 2020 du lotissement

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de la trésorière, arrêté au solde de clôture déficitaire de 37 426.36 € soit :

En section d'investissement un déficit de 29 782.82 €
Section de fonctionnement un déficit de 7 643.54 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le compte de gestion du receveur du service du lotissement pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

Compte de gestion 2020 Site Industriel

Les résultats budgétaires du compte de gestion de l'exercice 2020 sont joints en annexe.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de la trésorière, arrêté au solde de clôture nul.

En section d'investissement de 0 €
Section de fonctionnement de 0 €

Le conseil vote POUR à l'unanimité les comptes de gestion 2020.

2.Comptes administratifs du Maire exercice 2020: budgets communal, eau et assainissement, lotissement, site industriel.

Madame la Maire ayant quitté la séance, Monsieur Thierry THOMAS présente les comptes administratifs pour l'exercice 2020,

Le budget communal

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	179 733.35 €	1 141 145.01 €
Recettes nettes	296 839.98 €	1 315 573.13 €
Résultats 2020	- 117 106.63 €	174 428.12 €

Il s'agit de l'ensemble des mandats et des titres émis ayant trait au seul exercice 2020, y compris le résultat de fonctionnement de l'année antérieure affecté en investissement (compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé).

La Maire ayant quittée la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mr Thierry THOMAS, Premier Adjoint au Maire, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le budget eau et assainissement

Le conseil municipal vote par 11 voix pour et adopte le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune.

Madame la Maire ayant quitté la séance, Monsieur Thierry THOMAS présente les comptes administratifs pour l'exercice 2020,

Ces tableaux mettent en évidence les différentes composantes du résultat :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	251 938.45 €	278 621.57 €
Recettes nettes	126 714.02 €	319 332.59 €
Résultat 2020	- 125 224.43 €	40 711.02 €

Il s'agit de l'ensemble des mandats et des titres émis ayant trait au seul exercice.2020, y compris le résultat de fonctionnement de l'année antérieure affecté en investissement (compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé).

La Maire ayant quittée la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mr Thierry THOMAS, Premier Adjoint au Maire, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal vote par 11 voix pour et adopte le compte administratif de l'exercice 2020 de budget l'eau et assainissement

Le budget du lotissement

Madame la Maire ayant quitté la séance, Monsieur Thierry THOMAS présente les comptes administratifs pour l'exercice 2020,

Ces tableaux mettent en évidence les différentes composantes du résultat :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	29 782.82 €	7 643.54 €
Recettes nettes	0,00 €	0,00 €
Résultat 2020	- 29 782.82 €	- 7 643.54 €

Il s'agit de l'ensemble des mandats et des titres émis ayant trait au seul exercice 2020, y compris le résultat de fonctionnement de l'année antérieure affecté en investissement (compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé).

La Maire ayant quittée la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mr Thierry THOMAS, Premier Adjoint au Maire, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal vote par 11 voix pour et adopte le compte administratif de l'exercice 2020 du lotissement.

Le budget du site industriel

Ces tableaux mettent en évidence les différentes composantes du résultat :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	0,00 €	0,00 €
Résultat 2020	0,00 €	0,00 €

Il s'agit de l'ensemble des mandats et des titres émis ayant trait au seul exercice 2020, y compris le résultat de fonctionnement de l'année antérieure affecté en investissement (compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé).

La Maire ayant quittée la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mr Thierry THOMAS, Premier Adjoint au Maire, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Aucun mouvements de dépense ou de recette

Le conseil municipal vote par 11 voix pour et adopte le compte administratif de l'exercice 2020 du site industriel

3, Affectation de résultats 2020

Pas d'affectation

4, Annulation de facture de l'Eau.

Annulation d'une facture d'eau pour un montant de 1774, 23 € selon la loi Warsmann (refacturation plus ou moins 600 €)

Le conseil vote POUR à l'unanimité

5. Admission de créances en non-valeur

La trésorerie nous demande une annulation de 2 factures d'eau pour un montant de 546,83 € (datant de 2015) pour raison de faillite personnelle .

Vote :

3 Abstentions : BALME Christel, GIOLBAS Martine, NAVARRO Odette

9 Votes POUR.

7. Participation aux frais de scolarité de la ville de Bessèges et Saint-Ambroix

Participation aux frais de scolarité de 2 enfants en classe ULIS, 1 élève à Saint-Ambroix participation à hauteur de 600 € et 1 élève à Bessèges à hauteur de 700 €

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

8. Opération travaux éclairage public : SMEG

Travaux d'éclairage de SMEG aux Brousses, enfouissement du réseau aérien des lignes (à côté de la cité 15), 3 tranches d'enfouissement, total du projet 20755,80 € hors-taxe une demande d'aide sera faite pour l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques simultanément.

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

9. Modalités d'indemnisation assurance protection juridique

Précision des modalités d'indemnisation de la protection juridique de la part de l'assurance : la prise en charge de l'assurance se fait à hauteur de 1500€ sans mise en examen et de 3800 € avec une mise en examen.

Toute facture sera soumise à validation auprès de l'assurance pour traitement avant dédommagement ainsi que la demande de pièces justificatives (voir délibération du 21 septembre 2020 concernant l'accord à l'ancien maire)

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

10. Autorisation à Madame la Maire d'engager une procédure de licenciement

Autorisation de licenciement par Madame la Maire pour information, concernant la fin anticipée d'une mission en CDD.

11. Ouverture de recrutement d'un fonctionnaire

Le poste de fonctionnaire étant resté ouvert pour la fonction de DGS une procédure de recrutement est faite.

12. Dénomination officielle de la route des Brousses en route départementale 130 et mise à jour des plans de la commune pour les opérateurs

Dénomination officielle de la route des Brousses en : Route des Brousses

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

Questions Diverses (sans vote).

Une concertation de la part de la SNCF permettra à tout public de s'informer sur le projet de réouverture de la ligne Alès-Bessèges, présence d'un bus sur le marché hebdomadaire le 19 mars, un registre de concertation du public est disponible en mairie.

Ateliers seniors prévus en 2022 (cause COVID) avec l'ARCOPRED (association pour la prévention des retraités et des personnes âgées), ateliers santé, prévention, alimentation, mémoire, activité physique...)

Rappel sur une convention de mise à disposition de la parcelle AC103 (sous dispensaire), changement d'attribution

Ordures ménagères : la commune paye pour 2 ramassages/semaine les lundis et vendredis, pendant la période de confinement/Covid, 1 passage en plus était réalisé. Malheureusement si on maintenait à 3 le contribuable payerait, nous allons voir les options possibles (2,5 passages répartis entre haute et basse saison, revoir la quantité de containers ramassés etc...)

Fin de séance à 21h00.

La secrétaire de séance
REMOND Valérie



BALME Christel



La Maire
BOUIS Florence

DE CHASTENET Cécile

GIOLBAS Martine

MARCHAND Laëtitia

NICOLAS Stéphane

THOMAS Thierry

VERBRUGGE Dirk

VERCOUTERE Georges